



# CHARTRE DE CONFIDENTIALITE ET DE PROPRIETE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS : Patrick CHAINBAUX – « Votre Histoire », entreprise prestataire en réalisation vidéo-multimédia et pré-presse, domiciliée 2 rue Nicolas Boileau – 95280 JOUY-LE-MOUTIER, agissant en qualité de réalisateur d'une part,

ET : M ..... demeurant : .....  
agissant en qualité d'acheteur d'autre part,

## IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

### Art. 1 INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Dans le présent contrat sont dénommées informations les propos personnels relatifs à l'objet du DVD réalisé pour le compte de l'acheteur et qui sont retransmis sur bande audio ou vidéo, les photographies familiales, les films et vidéo de famille et tous documents personnels fournis par l'acheteur. Les informations recueillies au titre du présent contrat seront les suivantes :

### Art. 2 OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'entreprise prestataire s'engage à protéger le caractère confidentiel des informations recueillies auprès de l'acheteur ci-dessus dénommé, ainsi que tous les droits s'y rapportant.

L'entreprise prestataire s'engage à ne pas utiliser les informations dans ses relations avec des tiers, ainsi qu'à ne pas divulguer à un tiers l'existence, l'origine, le contenu ou la substance des informations sans l'autorisation préalable et écrite de M .....

Ces informations pourront être utilisées à des fins promotionnelles ou publicitaires (plaquette, site web...), ce uniquement par l'entreprise prestataire et avec l'accord écrit de l'acheteur quant au contenu des informations utilisées. Par ailleurs, dans le cadre de leur emploi, l'acheteur devra obligatoirement avoir accès auxdites informations.

### Art. 3 DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de ..... ans à compter du jour de sa signature.

### Art. 4 CONDITIONS

- A. Toutes les informations sont et restent la propriété de l'acheteur. Le présent contrat ne pourra en aucun cas avoir pour effet de permettre à l'entreprise prestataire d'acquérir un quelconque droit de propriété intellectuelle, directement ou indirectement, relatif aux informations recueillies. Le présent contrat ne confère à l'entreprise prestataire que le seul droit d'utiliser les informations aux seules fins définies à l'article 2 ci-dessus. L'entreprise prestataire reste propriétaire des droits sur la création du support (logo de l'entreprise, graphismes, habillage du DVD...)
- B. Le montage final contenu dans le DVD est destiné à être diffusé exclusivement dans un cadre familial ou privé. L'acheteur s'interdit expressément toute diffusion et/ou exploitation commerciale ou assimilée du DVD. Le prestataire décline toute responsabilité en cas de diffusion et/ou d'exploitation illicite du DVD, notamment eu égard au paiement des droits éventuellement attachés à la diffusion des éléments musicaux et/ou visuels qui lui ont été incorporés (SACEM et autres)
- C. L'entreprise prestataire prendra toute mesure afin de protéger les informations et éviter qu'elles soient utilisées, divulguées ou publiées dans des conditions autres que celles autorisées aux termes du présent contrat. Lesdites mesures devront être au moins équivalentes à celles que l'entreprise prestataire utilise pour la protection de ses propres informations confidentielles.
- D. Le présent contrat ne mettra à la charge de l'entreprise prestataire aucune obligation relative aux informations :
  - 1) qui sont ou qui deviendraient généralement connues du public, sans qu'une faute ne puisse être imputable à l'entreprise prestataire ;
  - 2) dont l'entreprise prestataire avait connaissance avant qu'elles ne lui soient communiquées par l'acheteur ainsi qu'il pourrait être établi par écrit .
  - 3) qui auraient été divulguées de bonne foi à l'entreprise prestataire par un tiers en aucune façon tenu par un quelconque engagement de non-divulgaration ;
  - 4) qui seraient fournies par l'acheteur à des tiers non tenus par un quelconque engagement de non-divulgaration ;
  - 5) cinq ans après la réception des informations.
- E. Le présent contrat constitue l'accord complet des parties en ce qui concerne son objet. Il remplace et annule tous accords et communications antérieurs entre les parties, oraux et écrits, se rapportant audit objet.
- F. Le présent contrat est régi par le droit français. Tout litige relatif à l'exécution ou l'interprétation du présent contrat sera de la compétence exclusive des tribunaux de Pontoise (95).

Fait à ....., Le .....

Signature de l'acheteur  
Précédée de la mention manuscrite lu et approuvé

Signature de l'entreprise prestataire



Votre Histoire – Patrick CHAINBAUX

2 rue Nicolas Boileau – 95280 JOUY-LE-MOUTIER – Tél. : 01 34 42 06 27 – Fax : 01 34 42 06 41 - Site web : [www.votrehistoire.fr](http://www.votrehistoire.fr) – E-mail : [infos@votrehistoire.fr](mailto:infos@votrehistoire.fr)

N° SIRET : 491 989 943 00015 – Code APE 222G